



Distribution: générale

Point 6 de l'ordre du jour

Date: 15 janvier 2026

WFP/EB.1/2026/6-D/2/Add.1

Original: anglais

Fonctions de contrôle

Pour décision

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique pour le Guatemala (2021-2025)

Contexte

Le présent document contient la réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique de pays (PSP) établi pour le Guatemala pour la période 2021-2025. Initialement prévu pour couvrir la période 2021-2024, le PSP a été prolongé d'un an à des fins d'harmonisation avec le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et avec les cycles administratifs du Gouvernement guatémaltèque. L'évaluation remplit un double objectif, à savoir rendre compte de l'action menée et favoriser l'apprentissage, et a été utilisée pour éclairer l'élaboration du plan stratégique suivant.

L'évaluation a donné lieu à cinq recommandations, dont deux d'ordre stratégique et trois d'ordre opérationnel. Il est indiqué dans la présente réponse si le PAM accepte, accepte partiellement ou n'accepte pas chacune des recommandations principales et subsidiaires. Y sont précisés également les mesures prévues (ou déjà prises), les entités responsables et les délais de mise en œuvre des recommandations.

Coordonnateur responsable:

M. H. Lopez
Directeur de pays adjoint
courriel: hebert.lopez@wfp.org

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: février 2026 Recommandation 1: Renforcer la cohérence et l'efficacité du plan stratégique de pays en formulant une stratégie visant à associer renforcement des capacités institutionnelles nationales et locales et interventions conduites à l'échelon local.</p>	Bureau de pays (bureau régional, Siège à Rome)	La recommandation est acceptée.				
1.1 Assurer un ciblage géographique et thématique qui favorise la cohérence, l'efficacité et l'efficience internes.		La recommandation est acceptée.	<p>1. Le bureau de pays met actuellement en œuvre la recommandation en appliquant une stratégie qui combine efforts de renforcement des capacités institutionnelles nationales et locales et interventions ciblées à l'échelon local.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les activités relevant des divers effets directs du PSP sont menées en parallèle dans cinq zones géographiques prioritaires considérées comme étant les plus vulnérables face à la malnutrition, à l'insécurité alimentaire, à la pauvreté et aux phénomènes climatiques. - Dans chacune de ces zones, le PAM a élaboré des plans de renforcement des capacités en coopération avec les autorités locales. Ces plans sont coordonnés avec les autorités nationales afin de s'assurer qu'ils concordent avec les priorités nationales, font l'objet d'un suivi harmonisé et s'inscrivent dans le cadre de solutions résilientes et transposables à plus grande échelle. 	Unité du bureau de pays chargée des programmes (personnel sur le terrain)	Février 2026	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
1.2 Renforcer l'utilisation des enseignements tirés de l'expérience pour éclairer l'élaboration des programmes nationaux en exploitant systématiquement les données issues de l'expérience locale.		La recommandation est acceptée.	<p>2. Le bureau de pays s'emploie à renforcer les circuits de remontée de l'information à des fins d'apprentissage en exploitant systématiquement les données issues de l'expérience locale, de sorte que ces données puissent servir à éclairer les programmes nationaux.</p> <p>Le PAM consolide les enseignements tirés des initiatives de suivi et d'évaluation menées dans les cinq zones prioritaires où sont regroupées les activités du PSP. À cet effet, il combine le développement ciblé des capacités aux niveaux national et infranational et la mise en œuvre à l'échelon local et s'appuie sur des initiatives de production de données factuelles (notamment une évaluation nationale de la sécurité alimentaire et une récente analyse visant à combler le déficit en nutriments, toutes deux dirigées par l'organisation en coordination avec le Gouvernement) pour éclairer directement les activités de ciblage menées par les autorités du pays, la conception des programmes et les ajustements à apporter aux politiques et, partant, permettre la transposition, à l'échelle nationale, des approches entreprises avec succès au plan local.</p>	Unité du bureau de pays chargée des programmes (unité du bureau de pays chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi)	Octobre 2025	Achevé

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
1.3 Envisager de conceptualiser la prestation de services comme une modalité d'intervention axée sur l'obtention de résultats en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, et non comme un effet direct indépendant, afin de mettre en lumière sa portée stratégique.		La recommandation est acceptée.	<p>3. Le bureau de pays a appliqué la présente recommandation subsidiaire et en a tenu compte dans le nouveau PSP, dans lequel la fourniture de services aux pouvoirs publics est considérée comme une modalité d'intervention essentielle pour obtenir des résultats en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, et non plus comme un résultat distinct.</p> <p>Le nouveau PSP intègre une possibilité de prestation de services dans tous les effets directs. Cette intégration permet: d'établir des liens stratégiques; de faire concorder le financement, le suivi et l'appui au renforcement des capacités afin d'aider les organismes publics infranationaux à assurer des services résilients tenant compte des questions nutritionnelles; et de faire en sorte que ces interventions axées sur la prestation de services fassent l'objet d'un suivi et puissent être appliquées à plus grande échelle en s'appuyant sur des indicateurs harmonisés et des mécanismes nationaux de coordination.</p>	Unité du bureau de pays chargée des programmes (appui du bureau de pays)	Octobre 2025	Achevé

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: février 2026 Recommandation 2: En concertation avec les homologues nationaux, élaborer une stratégie visant à pérenniser les améliorations apportées aux processus d'achat et de distribution grâce au renforcement des capacités des institutions pertinentes.</p>	Bureau de pays (bureau régional, Siège à Rome)	La recommandation est acceptée.				
2.1 Réaliser une analyse de la prestation de services assurée par le PAM, notamment pour ce qui est des coûts de transaction et de la valeur ajoutée, en vue de permettre au PAM de rester compétitif et d'affermir son positionnement en tant que partenaire privilégié pour les services d'achat.		La recommandation est acceptée.	<p>1. Le bureau de pays collabore avec les interlocuteurs nationaux pour élaborer une stratégie visant à pérenniser les améliorations apportées aux processus d'achat et de distribution, qui associe le renforcement ciblé des capacités des institutions concernées et les mesures de transfert et d'ancrage institutionnel progressifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le PAM a réalisé un examen préliminaire de son modèle de prestation de services et de ses coûts de transaction. En 2026, il élaborera une analyse formelle de la compétitivité dans le cadre de laquelle il mesurera sa valeur ajoutée et déterminera les gains d'efficience possibles et dont les résultats seront présentés au Gouvernement. 	Unité du bureau de pays chargée des programmes (unité du bureau de pays chargée de la chaîne d'approvisionnement)	Février 2026	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			<ul style="list-style-type: none"> - Le bureau de pays propose de mener l'analyse complète et ainsi que des activités complémentaires de renforcement des capacités en 2026 afin d'obtenir l'adhésion du Gouvernement et de faire du PAM un partenaire privilégié pour les services d'appui en matière d'achat et de protection sociale. - Cela l'amènera à effectuer une analyse des procédures d'achat public prévues dans la législation nationale sur les achats et les marchés. L'objectif est de comprendre les différences entre l'évaluation de la maturité de la fonction d'achat et les procédures publiques et de définir une méthode de travail avec le Gouvernement. 			
2.2 Conduire une analyse des risques concernant le degré de participation du PAM à la prestation de services liés au ciblage, à la distribution et au suivi post-distribution et définir le niveau de risque acceptable pour le PAM avant la signature des accords.		La recommandation est acceptée.	<p>2. Le plan du bureau de pays relatif aux assurances à donner intègre la plupart des mesures de gestion des risques recommandées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Actuellement, dans le cadre de ses initiatives de prestation de services, le bureau de pays encourage le Gouvernement à donner suite aux recommandations du PAM en matière de ciblage et fournit une assistance technique pour renforcer le suivi et l'évaluation ainsi que les garanties connexes, tout en tenant compte des marchés publics et des intérêts institutionnels qui en découlent. - Au titre du nouveau PSP, le bureau de pays intensifiera l'appui aux programmes d'aide humanitaire du Gouvernement, en suivant une approche plus globale qui utilisera la prestation de services comme modalité d'intervention principale, complétée par des activités plus larges de renforcement des capacités et d'assistance technique pour améliorer le ciblage et le suivi. 	Unité du bureau de pays chargée des programmes (unités du bureau de pays chargées de la recherche, de l'analyse et du suivi et de la chaîne d'approvisionnement)	Février 2026	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: moyen Délai de mise en œuvre: juin 2026 Recommandation 3: Renforcer les capacités du PAM et de ses partenaires au niveau local.</p>	Bureau de pays (bureau régional, Siège à Rome)	La recommandation est acceptée.				
3.1 Continuer de mettre en œuvre et de renforcer le processus de formation du personnel de terrain du PAM et des partenaires coopérants et suivre systématiquement les résultats obtenus, notamment en lien avec la problématique femmes-hommes, l'inclusion et la pertinence culturelle.		La recommandation est acceptée.	<p>1. Le PAM a continué d'intensifier les mesures de renforcement des capacités du personnel sur le terrain et des partenaires coopérants en organisant des séances structurées d'intégration et de formation ciblée.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les séances d'intégration destinées aux partenaires coopérants couvrent des sujets clés tels que l'égalité femmes-hommes, la protection, la responsabilité à l'égard des personnes touchées, les mécanismes communautaires de remontée de l'information et la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels. - Des ateliers supplémentaires sont menés pour améliorer les connaissances du personnel du PAM et des partenaires coopérants sur la problématique femmes-hommes, l'inclusion et l'adéquation culturelle et présenter les politiques internes ainsi que des conseils pratiques sur la façon d'appliquer ces connaissances dans les opérations. 	Unité du bureau de pays chargée des programmes (unités du bureau de pays chargées de la problématique femmes-hommes, de la protection et de l'inclusion, et de la recherche, de l'analyse et du suivi)	Octobre 2025	Achevé

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			<ul style="list-style-type: none"> - En complément, le PAM apporte un appui aux partenaires coopérants afin de les aider à renforcer leurs propres politiques en matière de problématique femmes-hommes, de protection et d'inclusion, et organise des séances de formation sur les mécanismes communautaires de remontée de l'information. - Des garanties sont prévues tout au long de la mise en œuvre. Tous les accords de partenariat sur le terrain sont contrôlés pour détecter les risques sociaux, environnementaux et culturels et garantir le respect des coutumes locales et la protection des droits humains. - Plusieurs mesures d'atténuation des risques sont prises, comme l'adoption d'approches tenant compte des spécificités culturelles ou la mise en place de mécanismes conçus pour protéger la dignité et les droits des personnes touchées. - Les progrès et le respect des règles en vigueur sont examinés dans le cadre d'un dialogue continu avec les partenaires, de rapports techniques mensuels et de séances de coordination participatives régulièrement organisées avec les partenaires coopérants et le personnel de terrain. Les évaluations annuelles des partenaires et des contrôles ponctuels axés sur les risques permettent d'éclairer les mesures de suivi. - Le personnel du PAM sur le terrain a aussi la possibilité de participer à des séances d'accompagnement avec des membres de l'équipe du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes chargée des ressources humaines. 			

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			<ul style="list-style-type: none"> - Ces efforts combinés garantissent le suivi systématique des résultats dans une démarche d'amélioration continue, conformément aux normes institutionnelles du PAM et aux principes qui sont les siens en matière d'inclusion et de respect. 			
3.2 Établir une collaboration formelle avec les municipalités dans le cadre de mémorandums d'accord précisant les rôles et les responsabilités, conformément aux politiques nationales et en concertation avec le Secrétariat de la Présidence à la planification et à la programmation.		La recommandation est acceptée.	<p>2. Le bureau de pays n'a pas encore signé de mémorandums d'accord formels avec les municipalités, mais, lorsque cela était possible, il a élaboré des plans de travail conjoints qui précisent les fonctions, les responsabilités et les engagements de ressources et respectent les politiques et les processus de planification du pays.</p> <p>3. L'équipe consultative du PAM sur la politique locale travaille activement avec ses interlocuteurs au sein du Gouvernement, y compris le Secrétariat de la Présidence à la planification et à la programmation, pour élaborer un modèle de mémorandum d'accord et d'autres accords répondant aux exigences des municipalités, des autorités nationales et du PAM.</p>	Unité du bureau de pays chargée des programmes (équipe consultative du PAM sur la politique locale)	Novembre 2025	Achevé
				Unité du bureau de pays chargée des programmes (équipe consultative du PAM sur la politique locale)	Juin 2026	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
3.3 Renforcer la capacité à faire face aux crises au niveau local grâce à une formation en matière de planification anticipée, à l'élaboration de protocoles d'intervention locale et à la mise à disposition d'outils numériques permettant une gestion efficace des risques.		La recommandation est acceptée.	4. Le bureau de pays a renforcé les capacités locales de préparation face aux crises en organisant des formations ciblées sur la préparation aux situations d'urgence, l'action anticipatoire et la protection sociale réactive face aux chocs et en menant un exercice de simulation portant sur ces deux derniers aspects en collaboration avec le Ministère du développement social et l'Instance nationale de coordination pour la réduction des catastrophes. De plus, il facilite de nombreux échanges régionaux visant à mettre en commun les meilleures pratiques et fournit une assistance technique aux équipes gouvernementales chargées d'élaborer et de perfectionner les plans nationaux d'action anticipatoire et les protocoles d'intervention locale, tout en soutenant le déploiement d'outils et de technologies numériques de gestion des risques tels que des capteurs météorologiques et des tableaux de bord pour améliorer l'alerte rapide, la prise de décisions et les interventions rapides au niveau infranational.	Unité du bureau de pays chargée des programmes	Novembre 2025	Achevé
			5. Le bureau de pays procède aussi actuellement à l'achat de matériel essentiel de préparation et d'intervention, comme des unités de stockage mobiles.	Unité du bureau de pays chargée des programmes (unité du bureau de pays chargée de la chaîne d'approvisionnement)	Novembre 2025	Achevé

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: juin 2026 Recommandation 4: Appliquer, puis renforcer, une approche inclusive et appropriée sur le plan culturel pour mettre en œuvre le plan stratégique de pays.</p>	<p>Bureau de pays (bureau régional, Siège à Rome)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>				
<p>4.1 Renforcer la participation des dirigeants autochtones à la conception et à la mise en œuvre des interventions afin d'assurer la pertinence culturelle des activités du PAM.</p>		<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>1. Le bureau de pays continue de suivre et de développer une démarche inclusive et appropriée sur le plan culturel dans le cadre de la mise en œuvre du PSP en renforçant le principe du consentement préalable, libre et éclairé à travers la participation systématique des dirigeants et des organisations représentatives autochtones à la conception, à l'adaptation et au déploiement des interventions. Il tient, par exemple, des consultations régulières avec la population, met en place des processus de dialogue culturellement adaptés, prend en considération les priorités et les pratiques traditionnelles autochtones dans les activités du PSP, utilise les langues locales, veille au maintien d'une représentation équilibrée des femmes et des hommes, organise des activités de renforcement ciblé des capacités des autorités locales et a établi des mécanismes culturellement adaptés de suivi et de réclamation pour faire en sorte que les activités respectent les coutumes locales et tiennent compte des retours d'information communiqués par les communautés.</p>	<p>Unité du bureau de pays chargée des programmes (unités du bureau de pays chargées de la problématique femmes-hommes, de la protection et de l'inclusion, de la recherche, de l'analyse et du suivi, et de la communication)</p>	<p>Novembre 2025</p>	<p>Achevé</p>

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
4.2 Promouvoir la participation des personnes handicapées aux activités relevant du plan stratégique de pays en assurant l'accès pour tous et en garantissant l'existence d'aménagements raisonnables et d'infrastructures accessibles pour l'ensemble du personnel, conformément aux engagements pris par le PAM au titre de la stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap.		La recommandation est acceptée.	2. Le bureau de pays favorise la participation des personnes handicapées en adoptant des pratiques de mise en œuvre inclusives, en procédant aux aménagements nécessaires et en utilisant des supports accessibles.	Unité du bureau de pays chargée des programmes (unité du bureau de pays chargée de la problématique femmes-hommes, de la protection et de l'inclusion)	Octobre 2025	Achevé
			3. Le bureau de pays renforcera et généralisera encore ces mesures dans le nouveau PSP, en veillant à ce que l'accessibilité des infrastructures, les orientations destinées au personnel et le suivi soient conformes aux engagements pris par le PAM en vertu de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap. Ces efforts permettront de favoriser systématiquement l'inclusion des personnes handicapées à toutes les étapes de la conception, de la mise en œuvre et de l'établissement de rapports.	Unité du bureau de pays chargée des programmes (unités du bureau de pays chargées de la problématique femmes-hommes, de la protection et de l'inclusion, de la recherche, de l'analyse et du suivi, et de la communication)	Mars 2026	En cours

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
4.3 Continuer à recueillir systématiquement des données ventilées par sexe, origine ethnique, handicap et âge dans les systèmes de suivi et d'évaluation.		La recommandation est acceptée.	4. Le bureau de pays continue d'inclure systématiquement des données ventilées par sexe, origine ethnique, situation au regard du handicap et âge dans ses systèmes de suivi et d'évaluation, et veille à ce que ces données soient collectées et communiquées aux différentes étapes des interventions afin de favoriser une gestion adaptative et une programmation équitable.	Unité du bureau de pays chargée des programmes (unités du bureau de pays chargées de la problématique femmes-hommes, de la protection et de l'inclusion, de la recherche, de l'analyse et du suivi, et de la communication)	Octobre 2025	Achevé

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
<p>Degré de priorité: élevé Délai de mise en œuvre: juin 2026 Recommandation 5: Continuer à renforcer la mise en œuvre de la politique et de la stratégie régionales en matière de problématique femmes-hommes, remettre en question les stéréotypes sexistes et encourager le partage des responsabilités relatives aux tâches domestiques et aux soins, dans le cadre de toutes les activités du PAM.</p>	Bureau de pays (bureau régional, Siège à Rome)	La recommandation est acceptée.				
5.1 Élaborer des stratégies de sensibilisation des communautés qui fassent accepter la participation active des femmes aux activités traditionnellement du ressort des hommes dans le cadre des interventions "Vivres contre travail", tout en réduisant la charge de travail des femmes grâce à des services d'appui comme la garde des enfants et la mise à disposition de technologies permettant de gagner du temps.		La recommandation est acceptée.	<p>1. Le nouveau PSP ne comprend pas d'activité d'assistance alimentaire pour la création d'actifs, mais le bureau de pays continue de promouvoir la mise en œuvre de la politique régionale en matière de problématique femmes-hommes dans le cadre des autres modalités d'assistance. Ainsi, il s'emploie:</p> <ul style="list-style-type: none"> - à élaborer des stratégies de sensibilisation des communautés visant à remettre en question les stéréotypes sexistes (formation dans le cadre du Système de formation-action pour l'égalité femmes-hommes et selon la Méthode d'autonomisation communautaire, par exemple); - à encourager le partage des responsabilités relatives aux tâches domestiques et aux soins (au moyen d'une campagne visant à faire évoluer la société et les comportements, par exemple); 	Unité du bureau de pays chargée des programmes (unité du bureau de pays chargée de la problématique femmes-hommes, de la protection et de l'inclusion)	Novembre 2025	Achevé

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			<ul style="list-style-type: none"> - à soutenir la participation active des femmes aux activités traditionnellement réservées aux hommes grâce à une action de sensibilisation ciblée et à la promotion de technologies permettant de gagner du temps; - à adapter les horaires des activités et les dispositifs locaux pour tenir compte des responsabilités familiales; - à mener des analyses approfondies sur les questions liées à la problématique femmes-hommes et à l'inclusion sociale, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes autochtones ou rurales et en évaluant systématiquement les effets sur la participation, la charge de travail et les effets directs (l'analyse des effets directs est également incluse dans le cadre relatif à l'obligation de rendre compte des résultats du nouveau PSP). 			
5.2 Faire en sorte que toutes les interventions comportent une analyse approfondie des besoins des femmes, notamment des femmes autochtones ou rurales, et une analyse systématique des effets des interventions sur la participation, les rapports de pouvoir et les rôles au sein des ménages et des communautés.		La recommandation est acceptée.	2. Le bureau pays a réalisé une analyse générale de la problématique femmes-hommes, et nombre de ses projets incluent déjà des évaluations détaillées portant sur les besoins des femmes – en particulier des femmes autochtones ou rurales – et les effets des interventions sur la participation, les rapports de pouvoir et la répartition des rôles au sein des ménages.	Unité du bureau de pays chargée des programmes (unités du bureau de pays chargées de la problématique femmes-hommes, de la protection et de l'inclusion, et de la recherche, de l'analyse et du suivi)	Octobre 2025	Achevé

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et divisions d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre	État d'avancement
			<p>3. La pratique susmentionnée n'est pas encore appliquée de manière systématique pour chaque intervention. Le bureau de pays est déterminé à généraliser le recours à des analyses approfondies de la problématique femmes-hommes dans le cadre du nouveau PSP au moyen d'orientations normalisées, de cours de formation du personnel et de consignes de suivi et d'évaluation, le but étant que les effets des interventions sur l'égalité des sexes fassent l'objet d'une évaluation et d'un suivi systématiques afin que les programmes puissent être adaptés en conséquence.</p>	Unité du bureau de pays chargée des programmes (unités du bureau de pays chargées de la problématique femmes-hommes, de la protection et de l'inclusion, et de la recherche, de l'analyse et du suivi, bureau régional, et unité du Siège chargée de la problématique femmes-hommes, de l'inclusion et de la protection)	Juin 2026	En cours